

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 698

présenté par
M. Diard, Mme Branget, M. Carré, M. Decool, M. Diefenbacher,
M. Flajolet, M. Flory, M. Gatignol, M. Mariani,
M. Martin-Lalande, M. Christian Ménard et M. Remiller

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« d'une part, de »,

insérer les mots :

« diminuer et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif doit être de limiter mais également et surtout de réduire les nuisances sonores.